

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	8
Absents	18
Total des votes	46

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du dix-huit 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BINET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS ; Mme BOURNISIEU,

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. DELONGUEMARE, M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL

PROCURATIONS : M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIHY à Mme DUHAMEL, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. DOUYERE à M. MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HANGARD

del_0044_2024_Approbation du contrat de territoire 2023-2027 comprenant sa maquette financière et la convention territoriale d'exercice concerté (CTEC)

Au regard des enjeux identifiés pour notre territoire, le contrat de territoire négocié avec le Département de l'Eure et la Région Normandie constitue un cadre stratégique et opérationnel essentiel pour répondre aux défis actuels et futurs. Ce contrat permet de formaliser les engagements réciproques entre notre communauté de communes, le département de l'Eure et la région Normandie afin de mettre en place des actions concrètes répondant aux enjeux de notre territoire.

Ce contrat de territoire abordera notamment les enjeux suivants :

- **Renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous :**
 - Agrandissement de la maison de santé de Montfort-sur-Risle afin de répondre aux besoins croissants en matière de santé et d'assurer un accès de proximité aux soins pour les habitants.
 - Création d'un équipement sportif structurant permettant de promouvoir l'athlétisme, le football et le rugby.
- **Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré :**
 - Création d'un marché couvert à destination des producteurs locaux en réhabilitant l'ancien petit théâtre de Pont-Audemer valorisant les produits issus des agriculteurs locaux.
 - Création d'une maison des étangs à Toutainville afin de sensibiliser le public aux richesses naturelles de notre territoire et promouvoir une gestion durable de l'environnement.
- **Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives :**
 - Finalisation d'un tronçon cyclable pour accéder aux étangs de Pont-Audemer et de Toutainville ainsi que le parcours de la Risle à vélo pour améliorer l'accès aux étangs et aux circuits touristiques mais aussi favoriser la mobilité douce quotidienne.

En outre, des projets en perspective, qui seront étudiés à l'initiative de la communauté de communes dès que l'ensemble des éléments seront réunis, sont également inscrits. Il s'agit des projets étudiés dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire. Ces projets comprennent :

- **Pôle centre à Pont-Audemer :**
 - Aménagement d'un circuit piétonnier patrimonial et de la placette Saint-Ouen.
- **Pôles secondaires :**
 - À Routot, la réhabilitation du manoir du Prémare pour accueillir le musée du Lin.
 - À Quillebeuf-sur-Seine, l'aménagement des jardins quillebois et de la place du phare.
 - À Montfort-sur-Risle, la réhabilitation de la place Jean Aublé.

Ces projets doivent permettre un aménagement et un développement équilibré du territoire sur des thématiques essentielles telles que la santé, la mobilité, l'environnement et l'équilibre territorial.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.5211-39 et suivants ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

VU la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Eure du 7 janvier 2022 et du 20 octobre 2023 adoptant les modalités de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires.

VU les fiches actions présentant les projets du contrat de territoire 2023-2027 ;

VU la maquette financière du contrat de territoire 2023-2027 ;

VU les fiches projets apportant une perspective projet pour la communauté de communes ;

VU la convention territoriale d'exercice concerté (CTEC).

CONSIDERANT que les projets retenus par le comité de pilotage regroupant les représentants de la Région Normandie, du Département de l'Eure et de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle permettent de mettre en place des projets d'envergure répondant aux enjeux du territoire ;

CONSIDERANT que la maquette financière permet au maître d'ouvrage de réaliser les projets

CONSIDERANT que les projets inscrits dans la perspective permettront de réaliser les projets étudiés dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire ;

CONSIDERANT que la convention territoriale d'exercice concertée permet une contractualisation associant la Région et le Département au service des territoires.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide,

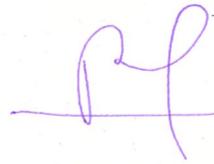
- **D'APPROUVER** le contrat de territoire 2023-2027 et sa maquette financière ;
- **D'APPROUVER** la convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) dans le cadre du soutien aux projets publics des territoires du contrat de territoire Normandie 2023-2027 ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le Contrat de Territoire 2023-2027 et tout document y afférant ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la Convention Territoriale d'exercice Concerté dans le cadre du soutien aux projets publics des territoires du contrat de territoire Normandie 2023-2027 et tout document y afférant.

Pont-Audemer, le 24 juin 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

